Service de Presse

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

# Revue de la presse arménienne du 14 mai 2019

La première audience de l'affaire pénale sur les évènements du 1er mars 2008 domine la presse du jour.

**La première audience de l'affaire pénale sur les évènements du 1er mars 2008/** Tous les journaux rendent compte de la première audience de l'affaire pénale sur les évènements du 1er mars 2008 (émeutes postélectorales qui avaient conduit à la mort d'une dizaine de manifestants) dans le cadre duquel l'ancien président Robert Kocharyan et plusieurs autres hauts fonctionnaires de l'ancien régime avaient été impliqués. Robert Kocharian, Seyran Ohanian (en 2008 il occupait le poste de chef de l'état-major des forces armées) et Youri Khatchatourov (en 2008 il était vice-ministre de la Défense) sont accusés de renversement de l'ordre constitutionnel, Armen Grigorian (qui en 2008 était le chef de cabinet de l'administration présidentielle) est accusé de soutien au renversement de l'ordre constitutionnel. Robert Kocharian et Armen Grigorian sont également accusé de corruption. Les accusés nient les accusations. R. Kocharian qualifie le processus de « vendetta politique » menée par le Premier ministre Nikol Pachinian. Les avocats du deuxième président Robert Kotcharian ont déposé une requête sur le dessaisissement du juge Davit Grigorian chargé de présider ce procès. Les avocats mettent en question l'impartialité du juge et le fait qu'il ait pu prendre connaissance des 80 volumes de documents de cette affaire en un si court laps de temps. La requête a été rejetée. La presse indique que des partisans et des opposants du deuxième Président ont manifesté devant le tribunal et que la police a dû intervenir pour éviter des affrontements violents entre les parties.

Pour rappel : Le mouvement de 2008 était dirigé par le premier Président d'Arménie, Levon Ter-Petrossian, qui avait perdu les élections en obtenant 21.5% des votes. Levon Ter-Petrossian contestait ces résultats et s'était déclaré Président élu. En 2008 le Premier ministre actuel, Nikol Pachinian, était membre du quartier général de campagne de Levon Ter-Petrossian et l'un des participants actifs du mouvement. Pour sa participation aux évènements du 1er mars, Nikol Pachinian avait été recherché et s'était rendu aux autorités à l'été 2009. Le 19 janvier 2010, Nikol Pachinian avait été condamné à sept ans de prison pour avoir organisé des émeutes. Cependant, en mai 2011, il avait été libéré dans le cadre d'une amnistie. Une enquête est lancée depuis juillet 2018 sur les évènements du 1er mars dans le cadre duquel des hauts fonctionnaires de l'époque sont dans le collimateur du Service spécial d'enquête.

**Nikol Pachinian à Bruxelles /** La presse indique que le Premier ministre arménien Nikol Pashinyan était en visite de travail à Bruxelles pour participer à la session du 10ème anniversaire de la fondation du Partenariat oriental de l'UE. Nikol Pachinian a indiqué qu'il a eu une brève conversation avec le président azerbaïdjanais, Ilham Aliev, pendant le dîner officiel du 10ème anniversaire du Partenariat oriental avec les leaders des États membres du Partenariat oriental. Selon lui, la conversation a porté sur la situation actuelle dans le Haut-Karabakh. Commentant la possibilité d'une nouvelle rencontre à l'avenir, le Premier ministre arménien a souligné qu'il n'y avait pas de projets précis à cet égard. Nikol Pachinian a réaffirmé qu'il ne voyait pas le règlement de ce conflit sans la participation du Haut-Karabakh.

**Zohrab Mnatsakanyan sur les trois facteurs importants dans les relations UE-Arménie/** Le Ministre arménien des affaires étrangères, Zohrab Mnatsakanyan, a participé à la réunion des ministres des Affaires étrangères consacrée au 10ème anniversaire du Partenariat oriental. Dans le cadre du Partenariat oriental avec l'Arménie, le Ministre a souligné trois facteurs importants, dont le premier est la reconnaissance et la perception de la position particulière de l'Arménie en tant que pays recherchant des cercles de coopération plus flexibles et élargis, fondés sur la politique de différenciation de l'UE qui a été marquée par la signature de l'accord de partenariat global et renforcé entre l'UE et l'Arménie. Le deuxième facteur souligné est l'importance des valeurs communes de l'Europe et de l'Arménie reposant sur un héritage commun de civilisation, ainsi que sur des aspirations mutuelles de démocratie durable, de liberté, de dialogue et de coopération. Le troisième facteur, selon Zohrab Mnatsakanyan, est la contribution particulière apportée par l'Arménie au développement de la démocratie et à la protection des droits de l'homme en Europe, qui a été pleinement exprimée lors de la révolution de velours en Arménie. Le Ministre a déclaré que l'Arménie était déterminée à renforcer nos relations avec l'UE. Zohrab Mnatsakanyan a indiqué que l'Arménie attendait en même temps « le soutien de l'UE à la promotion des réformes, du développement durable et des contacts humains, y compris la garantie d'une circulation sans visa et d'échanges culturels, éducatifs et universitaires ». S'agissant des défis actuels, Zohrab Mnatsakanyan a souligné qu'il était nécessaire d'approfondir le potentiel et les capacités de coopération en Europe afin de résister à la concurrence et à la confrontation géopolitiques. Parlant du conflit du Haut-Karabakh, Z. Mnatsakanyan a attaché une grande importance au soutien continu de l'UE au droit du peuple du Karabakh à l'autodétermination et au règlement pacifique du conflit dans le cadre du groupe de Minsk de l'OSCE.

**Prédiction de débats vifs sur le projet de la loi sur les discriminations/** A sa une le quotidien *Joghovourd* prédit un débat public vif autour de l'adoption de la loi sur les discriminations, car cette loi concerne directement les minorités sexuelles. *Joghovourd* se dit convaincu que le projet de loi *« fera beaucoup de bruit, surtout à la lumière du récent scandale après l'intervention d'une femme transgenre au parlement »* (cf. revue du 6 au 8 avril 2019). Selon le quotidien, ce projet de la loi avait été conçu sous l'ancien régime en 2015 et le Ministère de la Justice est « obligé » de le présenter au Parlement, car le projet fait partie de l'engagement de l'Arménie auprès de l'UE. En 2015, l'Arménie avait reçu 12 millions d'euros de la part de l'UE pour améliorer le domaine de la protection des droits de l'homme et dans le cadre de ce projet, la loi sur la discrimination devrait également être adoptée. *Joghovourd* rappelle qu'en raison de pressions de la part de la société, l'adoption de la loi avait été « mise au placard », mais que maintenant il y a une pression de la part de l'UE pour faire avancer le processus. Le quotidien avance que, malgré les pressions des Européens, les autorités arméniennes doivent pouvoir rester sans compromis sur ce sujet, en essayant de reporter la discussion de la question, car la société arménienne n'est pas prête pour une telle loi. « *Les autorités arméniennes peuvent s'opposer aux superpuissances au nom des intérêts nationaux, comme la communauté internationale l'a vu à maintes reprises au cours de l'année dernière. Le ministre a donc carte blanche dans cette affaire* » conclut *Joghovourd.*

**La situation des femmes qui font objet de violences n'a pas amélioré après la révolution/** *Aravot* fait écho au récent cas du féminicide en Arménie. Commentant la situation de la violence contre les femmes en Arménie, les juristes du Centre de soutien des femmes Nona Galstyan, Hasmik Gevorgyan et Amalya Avagyan indiquent que le problème principal réside dans l'inaction de la police et du tribunal qui, au lieu d'entreprendre des mesures pour protéger la victime, incitent l'agresseur à se réconcilier avec l'épouse. D'après le Centre de soutien des femmes, la récente victime avait deux fois eu recours à la police, mais n'a pas eu la protection de la justice. Selon les juristes, ni la révolution, ni

l'adoption difficile de la loi contre la violence domestique n'ont amélioré la situation des femmes qui font l'objet de violences.

**Rédaction : Lena Gyulkhasyan**

*Hayastani Hanrapetoutioun*- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage-2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.